

L'affaire Mélanie Caillau en appel

Dans le dossier lié à la jeune Mélanie Caillau, le D^r Bernard Dupont, médecin généraliste de Kraainem, a été condamné le 2 avril 2008 à un an de prison avec sursis pour homicide involontaire en 2004. Le médecin a interjeté appel. Le dossier sera donc replaidé devant la cour d'appel de Bruxelles, avec cette fois un élément nouveau défavorable pour le généraliste de Kraainem. « En effet, des parents se sont manifestés spontanément pour s'exprimer sur le décès de leur fille en 1997 à l'âge de 24 ans. Elle était, elle aussi "soignée" par le D^r Bernard Dupont. Si la pathologie n'était pas la même, l'attitude du praticien a été tout à fait comparable par sa négligence, son absence d'auscultation appropriée, son diagnostic infondé préétabli, son absence de remise en question... Même si l'affaire de cette jeune fille, par choix de sa famille, n'a pas été suivie d'une procédure judiciaire, il n'en demeure pas moins que les faits sont là et prouvent que le décès de Mélanie n'est pas un cas isolé », explique le papa de Mélanie.

•A.-F. So.

Extrait du Soir Magazine du 11 février 2009